

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 63 (1918)
Heft: 2

Artikel: La situation actuelle de nos mitrailleurs d'infanterie
Autor: Immenhauser
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIII^e Année

N° 2

Février 1918

La situation actuelle de nos mitrailleurs d'infanterie.

I. — ORGANISATION.

Les 120 compagnies de mitrailleurs que l'infanterie a dû fournir depuis l'été 1915 ont achevé leur organisation et leurs cours d'introduction le 24 novembre 1917. Il reste à étendre à la landwehr les procédés employés pour l'élite et à former avec chaque compagnie régimentaire de mitrailleurs une unité pareille par bataillon du régiment. Le cadre de l'organisation des mitrailleurs de notre infanterie sera alors constitué.

Mais cela n'est pas encore fait. Dans son article (*Sur le front allemand des Flandres, III. Des formations nouvelles de l'infanterie*, paru le 24 novembre 1917, dans le n° 588 des *Basler Nachrichten*), le colonel Egli écrivait entre autres :

« Le progrès dans l'utilisation des mitrailleuses marche de front avec celui de la technique des grenades à main. Cependant, le poids de la mitrailleuse, rendant sa mobilité insuffisante, et le nombre élevé des servants et des attelages faisaient obstacle à son emploi. L'adoption d'un modèle de mitrailleuse léger y a porté remède; avec l'affût de construction simple, l'engin peut être porté maintenant par un seul homme. Les autres servants portent les munitions et fonctionnent comme aides-tireurs. La mitrailleuse légère ne doit pas être confondue avec le fusil automatique ; elle correspond tout à fait à la mitrailleuse Maxim ordinaire, c'est-à-dire qu'elle est pourvue, comme celle-ci, d'un réfrigérant à eau. Par contre, le moyen de support est différent et le mitrailleur tire en épaulant avec une crosse. La mitrailleuse légère repose donc moins

solidement que sur l'affût en usage jusqu'à présent ; la dispersion en a été rendue plus grande. Ce fait n'entre pas en considération, étant données les petites distances de combat dans la guerre de position. Aujourd'hui, chaque compagnie allemande d'infanterie dispose de plusieurs mitrailleuses légères. En outre, le nombre des mitrailleuses du modèle lourd a été augmenté d'une façon si considérable dans le bataillon et dans le régiment, que les troupes sont à même de lancer une gerbe de projectiles compacte devant la ligne de combat du régiment, même si toutes les mitrailleuses ne sont pas mises en action simultanément ou si plusieurs d'entre elles sont mises hors de combat. »

La Suisse doit s'abstenir d'adopter deux modèles différents de mitrailleuses : un modèle lourd et un autre léger. Dans une petite armée, on ne saurait multiplier les modèles d'armes à fabriquer et compliquer l'instruction militaire par trop de spécialités. Il faut avoir suivi dès le début le développement de la première mitrailleuse construite en Suisse et connaître les exigences imposées par la construction des armes à feu portatives et des mitrailleuses, à la fabrique d'armes fédérale et aux industries privées qui travaillent pour elle ; il faut savoir quelles difficultés doivent être surmontées pour se procurer la matière première ; il faut enfin se rappeler combien la fabrique d'armes est mise à contribution pour l'instruction des armuriers des unités de mitrailleurs, pour comprendre que l'introduction d'un second modèle de mitrailleuse, tout en arrivant trop tard, n'amènerait que des perturbations et des retards de fabrication. Aussi bien, en observant tout le travail des mitrailleurs de cavalerie que les exercices des mitrailleurs de montagne, j'ai acquis la conviction que nos mitrailleuses n'étaient pas trop lourdes et qu'elles répondaient aux besoins de notre armée.

Il en est autrement des moyens de support. Le lourd affût allemand, d'un poids presque double de celui de notre trépied, ralentit les mouvements des mitrailleurs. La mitrailleuse allemande légère a donc exigé avant tout un trépied plus léger. Mais notre excellent affût-trépied, quoique beaucoup plus léger que l'affût des mitrailleuses allemandes lourdes, n'est quand même pas utilisable dans tous les cas. Il est très difficile à

employer dans les tranchées. Il ne permet pas d'utiliser le couvert du parapet ; sa mise en position demande beaucoup de temps. Si l'on ajoute encore le bouclier indispensable — dont l'introduction est imminente, — on atteint un poids total égal à celui de l'affût de la mitrailleuse allemande lourde. Nous devons donc nous en tenir à *un seul modèle de mitrailleuse*, mais posséder *deux modèles d'affût* : un pour le combat à grande distance, l'autre pour le combat rapproché.

Dans le combat à grande distance, la mitrailleuse est utilisée avec la lunette de pointage, l'affût-trépied et le bouclier. Pour la mitrailleuse destinée au combat rapproché, la lunette et l'affût-trépied n'entrent plus en considération et le bouclier doit être construit de manière à servir d'affût. Les coudes du tireur couché constitueront l'appui de la partie postérieure de l'arme. La dispersion plus grande qu'avec le tir sur trépied dans le feu de série est, à mon avis, un avantage. Dans le feu de barrage, ou lorsqu'il s'agit de repousser par un tir frontal ou de flanc les vagues d'assaut, une plus grande dispersion n'est pas à dédaigner. La condition principale est que le terrain d'attaque soit pris sous le feu, jusqu'à hauteur d'homme, cela sur une certaine profondeur.

Une nouvelle augmentation du nombre des mitrailleuses est liée aux possibilités de recrutement des servants et à la réunion des moyens de transport et des chevaux. Pour notre infanterie, cette question a aussi été résolue. Expérience faite, nos fourgons de montagne nous fournissent une voiture sur laquelle nous pouvons transporter huit mitrailleuses avec bouclier-affût et les munitions immédiatement nécessaires, cela sans que le poids dépasse celui d'un caisson d'infanterie chargé. Si, avec le temps, et à côté des compagnies de mitrailleurs et de leurs mitrailleuses à trépied destinées au combat à distance, nous pouvons doter le bataillon d'infanterie de huit mitrailleuses par compagnie d'infanterie pour le combat rapproché, il suffira de quatre fourgons de montagne attelés de quatre chevaux et de quatre voiturettes de section à un cheval, pour le transport de ces trente-deux mitrailleuses avec toutes leurs munitions et leurs accessoires. Naturellement, les voiturettes à munitions des compagnies de mitrailleurs serviront alors au ravitaillement en munitions de tout le bataillon.

Par ce moyen, les possibilités de transport ne sont même pas épuisées. Un changement insignifiant au pont de nos voitures à mitrailleuses permettra de trouver, sur chacune d'elles, la place de deux mitrailleuses ; en outre, les deux boucliers-affûts et, entre deux, deux couvertures de bivouac pour protéger les pièces. En avant se trouve un cacolet à munitions. Dans les marches précédant le combat, sur de bonnes routes et pour de courtes distances, on peut encore suspendre au cheval de la voiturette, comme charge latérale, deux cacolets à munitions. Il suffit ainsi d'une seule voiturette à un cheval pour le transport de deux mitrailleuses et de leur premier ravitaillement en munitions.

Si le terrain devient plus difficile ou si la proximité de l'ennemi ne permet plus l'emploi de la voiturette, les tireurs porteront à dos les cacolets de pièce, et les aides-tireurs porteront sur l'épaule, attachés à une corde, les boucliers-affûts. Le cheval de la voiturette, dételé, recevra comme charge supérieure le cacolet à munitions de la voiturette, comme charge latérale deux cacolets à munitions, et deviendra le cheval de munitions. La voiturette reste dételée, avec les sacs, en arrière à l'échelon de combat. Il va sans dire que, dans la plupart des cas, les chevaux de munitions seront reconduits à l'échelon de combat dès l'entrée en action, car dans la ligne de feu où chaque homme se creuse aussi rapidement que possible un abri, il n'y a pas de place pour les chevaux. Si l'impraticabilité des chemins devient telle que les chevaux de munitions doivent rester en arrière, les servants portent alors les cacolets à munitions, comme le font si souvent les mitrailleurs de montagne et de forteresse.

Le jour où nous aurons assez de mitrailleuses, on pourra, dans certains cas, attribuer à chaque section d'infanterie une voiturette à un cheval avec deux mitrailleuses pour le combat rapproché et leurs munitions. Restent alors pour le transport des mitrailleuses de combat à grande distance et des autres munitions, quatre fourgons de montagne (à pont) et deux voiturettes à munitions. Chaque section des compagnies de mitrailleurs pour le combat à grande distance serait alors chargée sur un fourgon de montagne avec autant de munitions que le permet la charge-limite. Le reste des munitions passe des dix premières voiturettes à munitions sur le quatrième fourgon de

montagne, ou reste respectivement sur les onzième et douzième voiturettes à munitions. Le déchargement et le passage d'un système de chargement à l'autre est fait en un temps très court.

Ici il faut remarquer que nos excellentes voiturettes à mitrailleuses se sont très bien comportées sur les grandioses places de tir de l'Oberland bernois, en particulier au Stoffelberg, entre Leissigen et Därligen, au nord et à l'est de Habkern, au pied du Mettenberg, du Wetterhorn et du Schwarzhorn, près de Grindelwald. Elles peuvent répondre à de grandes exigences lorsqu'on les emploie raisonnablement.

Pour atteindre le but proposé, c'est-à-dire le renforcement des compagnies de mitrailleurs de 32 mitrailleuses pour le combat rapproché (deux par section d'infanterie), il suffit d'augmenter les moyens de transport et de les porter successivement à quatre fourgons de montagne, quatre voiturettes de section et douze chevaux.

En ce qui concerne la *troupe*, il faut pour les fourgons et les voiturettes, une augmentation de huit conducteurs par compagnie. Le nombre des armuriers doit être porté de six à douze, de manière qu'avec les huit mitrailleuses destinées au combat rapproché on puisse céder à chaque compagnie d'infanterie deux armuriers mitrailleurs ; les quatre autres suffisent pour les mitrailleuses de combat à grande distance et pour l'échelon de combat auprès duquel se trouve le chariot du matériel. Une augmentation des cadres et des mitrailleurs n'est pas nécessaire. Par contre, deux sous-officiers et huit hommes par section d'infanterie devront être instruits au maniement de la mitrailleuse pour le combat rapproché. Celui-ci est beaucoup plus simple que le combat à grande distance, qui suppose la lunette et le trépied. Le trépied doit être employé toutefois comme affût de pointage et de tir pendant la première instruction des mitrailleurs destinés pour le combat rapproché ; ils n'ont pas besoin cependant d'en apprendre l'utilisation aussi minutieusement que les mitrailleurs pour le combat à distance. Un mois suffit pour faire d'un bon fusilier un mitrailleur du combat rapproché. Au service de paix, on peut prendre le temps nécessaire sur la durée des cours de répétition. Il ne faut pas oublier non plus que seuls les mitrailleurs ayant terminé leur instruction et dont le caractère consciencieux s'est révélé à l'épreuve, peuvent être instruits comme armuriers. Donc, avec

l'augmentation successive des armuriers mitrailleurs, on augmente aussi le nombre des mitrailleurs. Le projet complet ne peut naturellement pas être exécuté en une seule année. Combien de temps cette exécution demande-t-elle ? On ne saurait le dire ; cela dépend des circonstances.

II. — INSTRUCTION.

Organisation et matériel ne suffisent pas pour la préparation à la guerre. Elle n'est acquise que si l'éducation militaire, l'instruction et le sens tactique sont à la hauteur des besoins. Les observations que j'ai faites chez la troupe et ce que j'ai pu lire dans les journaux militaires au sujet des mitrailleurs me prouvent que nous n'avons pas beaucoup avancé et que le service de relève de cette année doit être utilisé d'une manière plus intensive si nous voulons réaliser un progrès sérieux. Le matériel le meilleur, le mieux approprié et le mieux compris ne répond pas à son but s'il n'est pas employé avec intelligence, avec conscience et avec un dévouement absolu.

Ce fut pour moi une joie de trouver, dans le n° 47 de l'*Allgemeine Militär Zeitung* paru le 24 novembre dernier, un petit article signé H. C. (Beiträge zur Gefechtsausbildung der M.-G. ; Considérations sur l'instruction au combat des mitrailleurs), qui concorde en tous points avec mes idées personnelles. L'auteur ne peut être que le capitaine Herbert Constant, que j'ai appris à apprécier en juin 1914 comme excellent professeur, de notre école de tir. Le capitaine Constant a eu l'occasion, à l'école de tir, de faire ses observations sur l'état de l'instruction et sur les idées encore fausses qui régnait ici et là dans les unités de mitrailleurs détachées à l'école. J'ai pu faire ces mêmes observations pendant les quarante ou cinquante jours que j'ai passés, pendant l'été et l'automne derniers, sur les places de tir des mitrailleurs de l'Oberland bernois. Les constatations et les remarques faites par le capitaine Constant à Wallenstadt coïncident avec les critiques que j'ai faites sur les places de tir près d'Interlaken et de Grindelwald. Je recommande donc à chaque officier de mitrailleurs d'infanterie de soumettre ces *Beiträge zur Gefechtsausbildung der M.-G.* à une étude personnelle approfondie et d'en tenir exactement compte.

Ce que le capitaine Constant écrit au sujet du *tir de réglage sur un point* avec plusieurs mitrailleuses et de la préparation

minutieuse par le feu est des plus importants. J'ai l'impression que dans l'instruction de nos unités de mitrailleurs, notre infanterie s'est inspirée d'enseignements beaucoup trop cherchés dans l'artillerie et pas suffisamment dans la cavalerie. Elle a voulu introduire des procédés de tir de réglage et de conduite du feu rappelant en beaucoup de points ceux de l'artillerie, mais qui répondent trop peu à la nature de la mitrailleuse. La distance de l'ennemi et le caractère de l'arme sont tout autres que dans l'artillerie et exigent des méthodes différentes.

Dans les exercices de tir de combat par pièce, la mitrailleuse est bien considérée comme un élément de combat indépendant ; mais sitôt que le tir de combat par section commence, dans beaucoup d'unités on enlève à la pièce cette indépendance d'action ; le chef de section veut prendre lui-même rigoureusement en mains le tir de réglage et la conduite du feu. On prétend souvent que cela est seulement nécessaire au début et que l'on rendra ensuite les rênes. Mais les principes faux s'enracinent rapidement ; ce n'est qu'à grand'peine qu'on pourra ensuite les extirper. Dans la bataille actuelle, la conduite uniforme du feu de plusieurs mitrailleuses à des distances inférieures à 1000 m. est une chose impossible. On voit cependant des commandants de compagnie tolérer la conduite du feu par les chefs de section, l'envisager donc comme possible, l'exiger même, alors qu'ils doivent interrompre leur critique parce que le bruit d'une mitrailleuse tirant à proximité couvre leur voix.

La tendance à concentrer la conduite du feu dans la main du chef de section aboutit, comme on le voit si souvent, à une augmentation insensée de la densité des troupes sur leur position. « Le règlement provisoire pour les mitrailleurs d'infanterie » prévoit, dans la règle, un intervalle d'environ 30 pas entre les mitrailleuses. Dans l'espace de trois semaines, j'ai vu occuper la même position par des compagnies différentes et chaque fois, au même endroit, une section s'est établie sur un front ne dépassant pas 7 m., parce que de cette manière seulement la conduite uniforme du feu était rendue possible. La petite terrasse située sur la pente où j'ai compté jusqu'à 9 hommes sur les 7 m. du front de la section, était dans la zone de tir de l'artillerie ennemie, c'est-à-dire qu'elle pouvait être facilement vue de nombreux postes d'observation. Les conditions à rem-

plir pour une prise de position juste existaient, mais il fallait laisser à chaque mitrailleuse sa liberté d'action dans le cadre de la tâche assignée.

L'article 604 du « Règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie suisse » prescrit :

« Les hommes suivants se trouvent dans la ligne de feu : à chaque pièce, le tireur ; à côté de lui l'observateur aide-tireur ; derrière ou à côté de la pièce, aux places dictées par les circonstances, le commandant de peloton, le maréchal des logis, le porteur de munitions et un armurier avec le sac de réserve. »

Plus d'une unité de mitrailleurs d'infanterie a réussi à placer immédiatement derrière la pièce quatre hommes, à savoir : le chef de pièce, le tireur, l'aide-tireur et l'homme de liaison. Le chef de pièce observe, le tireur tire, l'aide-tireur introduit la bande et surveille l'appareil pourvoyeur, enfin l'homme de liaison regarde le chef de section et transmet au chef de pièce ou au tireur les signes à faire. Ces raffinements ont eu pour résultat que dans les rapports périodiques de 1914 et 1915 on annonce à plusieurs reprises que les effectifs des unités de mitrailleurs d'infanterie suffisent à peine.

Le rôle du chef de section dans le tir de combat et dans le tir au combat de la section consiste principalement dans la répartition rationnelle des tâches aux pièces, dans la préparation minutieuse du feu, ainsi que dans les mesures à prendre pour les changements de but ou pour la cessation du feu. Dans le tir de combat de section, son rôle est plutôt de diriger et d'instruire que de commander.

Si les escadrons de mitrailleurs, existant depuis bientôt vingt ans, se contentent de deux hommes à la mitrailleuse, l'infanterie doit absolument aussi apprendre à se tirer d'affaire avec deux hommes par pièce, c'est-à-dire avec le tireur et l'aide-tireur, qui fait aussi fonction d'observateur. J'ai, moi-même, suffisamment tiré avec la mitrailleuse pour pouvoir me rendre compte que le procédé employé par la cavalerie est rationnel. Trois ou même quatre hommes à la mitrailleuse présentent un but beaucoup trop grand et amènent une augmentation inutile des pertes. Le bouclier et le bouclier-affût couvrent au plus deux hommes. Si on les faisait plus larges ou si l'on en utilisait un plus grand nombre, la position de feu

serait facilement trahie et le poids rendrait les transports plus difficiles.

On commet aussi maintes erreurs dans la manière de placer les buts et de formuler les tâches pour les exercices de tir. Le plus souvent les buts sur lesquels on doit tirer à des distances moyennes et à de grandes distances sont trop petits et trop peu denses. Cela conduit à une dépense de munitions inutile et enlève au mitrailleur la confiance qu'il doit avoir en lui-même. J'entends par là avant tout les buts représentant des mitrailleuses et ce qu'on appelle des états-majors. Ou bien les mitrailleuses sont placées de telle sorte qu'elles ne répondent pas à la réalité, c'est-à-dire trop grosses et trop visibles, ou, à de plus grandes distances, les buts s'effacent sur un fond de même couleur, de telle sorte qu'il est à peine possible de les découvrir. S'il n'y a que deux servants près de la mitrailleuse, bien placée et bien masquée, il ne vaut pas la peine d'ouvrir le feu à des distances supérieures à 600 m. On ne réussira qu'à se trahir par le développement de la vapeur et par la lueur du feu. Le tireur ne peut se rendre compte si la mitrailleuse ennemie tire couverte par un bouclier ; celui-ci ne sera pas traversé par les projectiles des fusils à des distances supérieures à 100 m. Il n'y aura donc que par hasard des atteintes efficaces, si les projectiles atteignent le manchon à eau ou s'ils passent dans l'ouverture d'observation, entre le bouclier et la mitrailleuse. Jusqu'à 1200 m., les officiers en reconnaissance et les états-majors sont des buts très recherchés. Place-t-on, par contre, cinq ou six cibles à genou devant un fond de même couleur et cherche-t-on à les détruire, on verra souvent que des bandes de projectiles entières seront tirées avant que les servants aient trouvé le but exact. Il ne faut pas oublier non plus qu'à de telles distances, même avec les meilleures jumelles, on ne peut pas établir si ces quelques formes grises appartiennent réellement à un état-major ou si elles sont des officiers en reconnaissance. On peut se demander s'il vaut la peine de dépenser les munitions. Si un de ces petits états-majors s'aperçoit qu'il est pris sous le feu des mitrailleuses, il se jettera immédiatement à terre, c'est-à-dire que le but n'entrera plus en considération bien avant que la distance ait pu être déterminée.

Lorsque la conception de la tâche du chef de section dans le tir de réglage et dans la conduite du feu est inexacte, la critique, en règle générale, ne correspond pas non plus à son but. Souvent on la fait seulement en présence du chef de section, alors que les sous-officiers et les mitrailleurs s'ennuient à attendre quelque part. Chaque critique bien comprise d'un tir de combat, fait avec une section de mitrailleurs, devrait se passer comme suit: (Les exercices de combat faits avec des compagnies de mitrailleurs doivent être seulement considérés comme exercices tactiques ; mais, avec le capitaine Constant, j'affirme que la conduite du feu dans la compagnie est en général une faute.)

En premier lieu, il faut traiter à fond le travail et les fautes des hommes ayant fonctionné à la pièce, devant toute la troupe ; on demande, le cas échéant, pourquoi telle ou telle chose a été faite comme ceci et non comme cela. On renvoie ensuite les hommes et on critique le travail des sous-officiers. Enfin, on renvoie ceux-ci et on discute le travail des chefs de section. Chaque critique devrait toutefois commencer par quelques mots de satisfaction sur le procédé juste et le travail reconnu bon, des hommes, sous-officiers et officiers.

Il faut encore remarquer que l'organisation schématique des hommes de liaison chargés du ravitaillement en munitions dans la section, auquel on a donné ici et là la forme d'un Y, ne répond pas aux exigences du combat et n'est pas conforme à la réalité. Au lieu de lancer les caissettes à munitions et les bandes comme des briques, d'un homme de liaison à un autre, et de détériorer ainsi un matériel précieux, il est préférable de créer derrière la section de mitrailleurs un petit dépôt de munitions. Il ne faut pas croire non plus que les munitions des mitrailleuses doivent être brûlées en toute hâte. Nulle part, l'économie dans l'emploi des munitions n'est aussi indiquée que chez les mitrailleurs. Rien ne serait plus fatal que de penser que les combats actuels se déroulent aussi rapidement que nous nous y sommes habitués par l'exécution de nos programmes de manœuvres en temps de paix et par le culte du combat de rencontre.

Le but d'instruction que les compagnies de mitrailleurs doivent chercher absolument à atteindre, est de faire de chaque

mitrailleur et de tous les conducteurs qui s'en montrent capables, des tireurs et des aides-tireurs observateurs en état de résoudre, sans le secours du chef de pièce, une tâche claire, précise et sans ambiguïté. Dans le bruit du combat actuel, une tâche semblable ne répondra à la réalité que si elle laisse beaucoup de liberté à l'exécutant ; elle peut être, par exemple, conçue comme suit : « Vous empêchez que l'ennemi avance sur mon front et sur mes flancs dans le secteur de combat délimité par telle et telle ligne. »

Les mitrailleurs qui, comme tireurs, ne fournissent pas un travail satisfaisant, doivent être instruits comme conducteurs. Ceux de ces derniers qui obtiennent de bons résultats de tir doivent être employés comme mitrailleurs. De cette manière, l'unité de mitrailleurs à effectif complet sera en état de servir, outre ses pièces pour le combat à grande distance, un certain nombre de mitrailleuses pour le combat rapproché, même en éprouvant des pertes sensibles.

L'esprit de corps de nos mitrailleurs doit être très développé ; ce serait une faute de vouloir l'étouffer. Cet esprit de corps ne doit pas se manifester par des signes extérieurs et par la prétention, mais par un effort persévérant pour amener chaque homme au plus haut degré de perfectionnement. Chaque mitrailleur doit être mis en état de servir seul, consciencieusement et avec assurance, la précieuse mitrailleuse qu'on lui confie. Il doit fournir un résultat équivalent au feu d'une section d'infanterie, même si les circonstances extérieures du combat risquent d'influencer défavorablement le tireur. Les officiers de mitrailleurs ne doivent jamais oublier qu'ils sont avant tout des officiers d'infanterie et qu'ils n'appartiendront à la compagnie de mitrailleurs que peu de temps. Chaque officier subalterne d'une de ces compagnies doit être capable de prendre à tout instant la place d'un chef de section d'une compagnie d'infanterie et d'en remplir parfaitement les fonctions. Les lieutenants de mitrailleurs devraient d'abord faire du service comme chefs de section dans une compagnie d'infanterie et ensuite seulement être transférés dans la compagnie de mitrailleurs. Les commandants des compagnies de mitrailleurs doivent aussi être capables de conduire une compagnie d'infanterie et chaque capitaine de mitrailleurs devrait avoir commandé

une unité de fusiliers. Pour les 19 ou 22 unités de mitrailleurs de la division, il n'y a qu'un officier supérieur, le commandant du groupe attelé. Le but d'un capitaine de mitrailleurs capable est d'obtenir le commandement d'un bataillon.

Depuis que l'on a commencé l'instruction de la mitrailleuse dans les écoles d'officiers, les chefs de section d'infanterie doivent se familiariser toujours plus avec le service de cet engin, de manière à éviter les spécialisations dans l'infanterie et à conserver l'uniformité de l'instruction et du commandement dans l'arme. Le nombre des chevaux dans les bataillons ayant beaucoup augmenté, le jeune officier d'infanterie doit encore apprendre, à côté de l'emploi de la mitrailleuse, à connaître les soins à donner aux chevaux et l'emploi rationnel des chevaux de trait. Aujourd'hui, dans les bataillons de montagne, on emploie déjà des officiers d'infanterie comme officiers co-voyeurs. Il faudrait arriver à employer des officiers d'infanterie comme officiers du train du régiment, c'est-à-dire comme commandants de l'échelon de combat. Un officier bien instruit du service d'infanterie est seul capable de mener à bien, à l'échelon de combat, le ravitaillement en munitions du régiment d'infanterie et de sa compagnie de mitrailleurs. Dans les écoles d'officiers d'infanterie on devrait attacher toujours plus d'importance à l'équitation ; le service du train devrait être aussi considéré comme une branche d'enseignement théorique. Les principes de la conduite des échelons de combat devraient déjà être appris à l'école d'officiers.

Il y aurait encore beaucoup à dire, par exemple au sujet de la prise de position des compagnies de mitrailleurs, de l'emploi et de l'emplacement de leurs voiturettes, de leurs chevaux de bât et de leurs fourgons pendant la prise de position et durant le combat ; puis du ravitaillement de l'échelon de combat du régiment à la ligne de feu. Ce sera pour une autre occasion.

Au début de 1918 aura lieu, probablement, un cours d'instruction pour les commandants des groupes de mitrailleurs attelés et les commandants les plus expérimentés des unités de mitrailleurs, afin de les préparer à l'introduction des appréciateurs de distances dans les divisions. Ce cours sera aussi utilisé

pour mettre les officiers au courant des principes concernant l'instruction et la conduite des unités de mitrailleurs ; principes d'après lesquels ils devront travailler en 1918. Il va sans dire que cela ne sera possible que si l'on considère la compagnie de mitrailleurs comme unité servant à l'instruction.

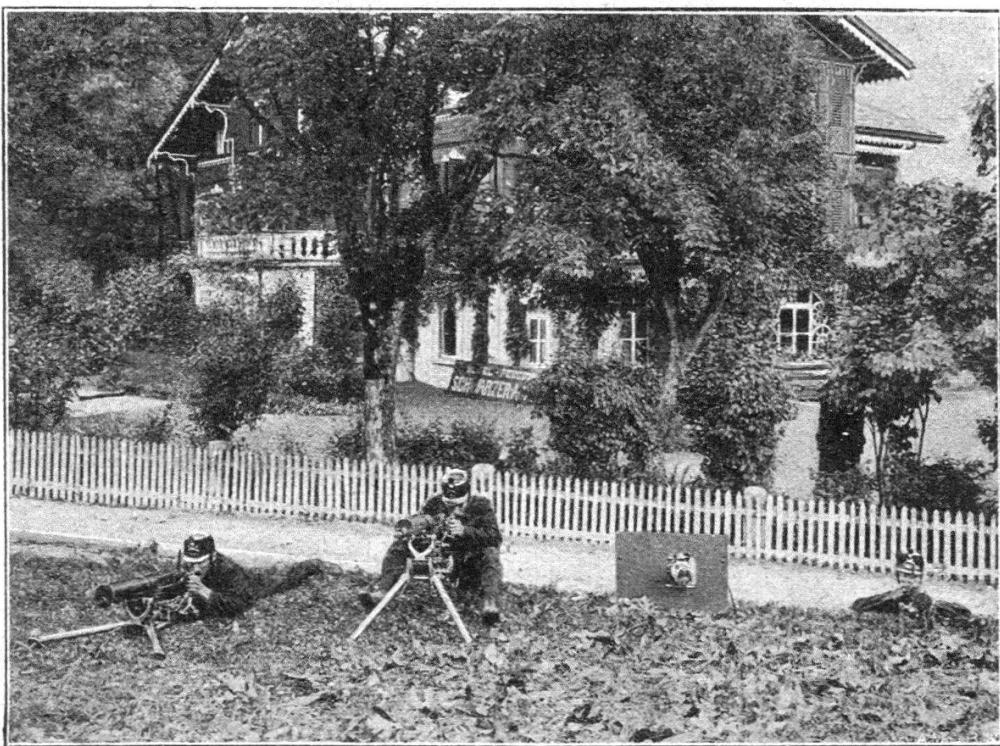
Colonel IMMENHAUSER,
Chef de la section de l'infanterie.

(Traduit de l'allemand par le 1^{er}-lieut. Dubois, Ch., instructeur adj. Gr. mitr. att. 1.)





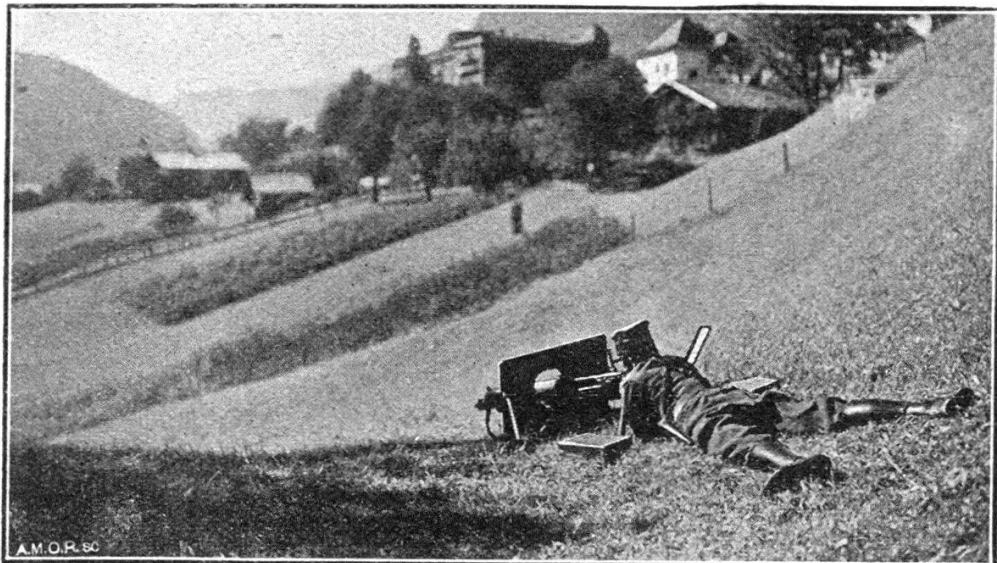
1 a



1 b

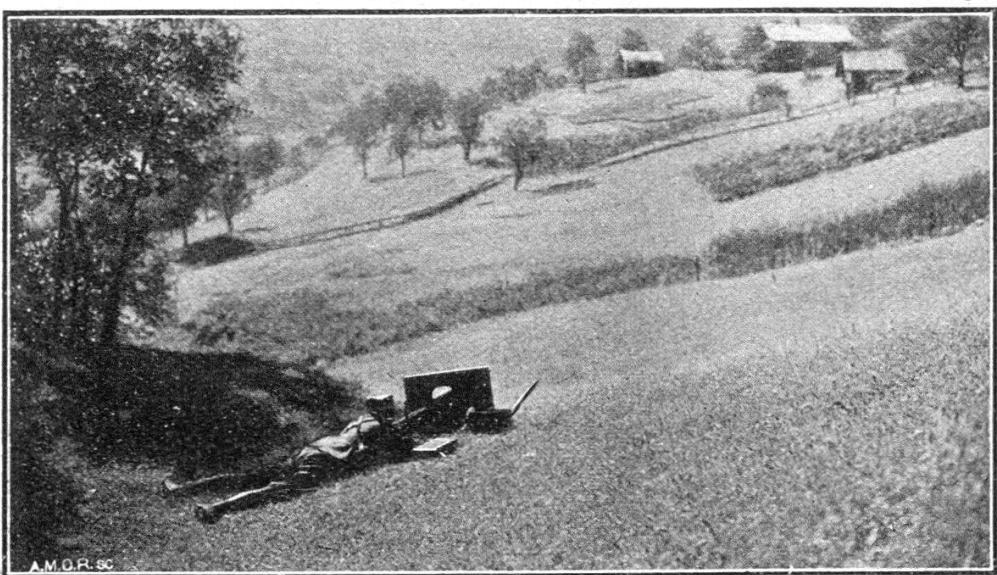
1 a, b. Verwendung von Dreifuss für liegenden und knienden Schützen, von Schildlafette und Stützenlafette (ev. Ersatz für Schildlafette) an einer Mauer, die der Brustwehr eines Grabens für stehende Schützen entspricht.

Emploi de l'affût-trépied pour tireur couché et assis, de l'affût-bouclier et de l'affût-support (qui peut remplacer l'affût-bouclier) sur un mur semblable au parapet d'un fossé pour tireur debout.



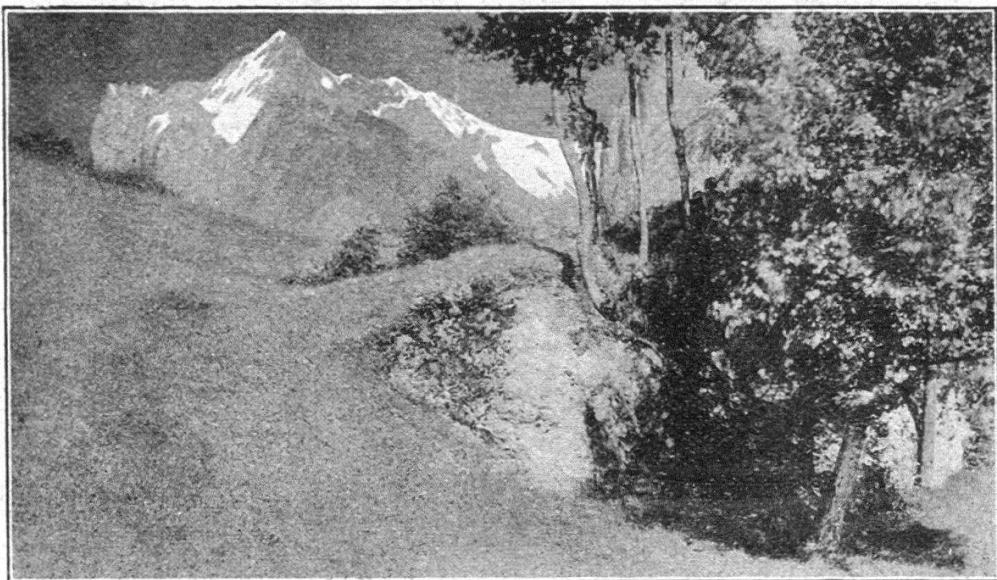
2 a

Texte sous 2 c.



2 b

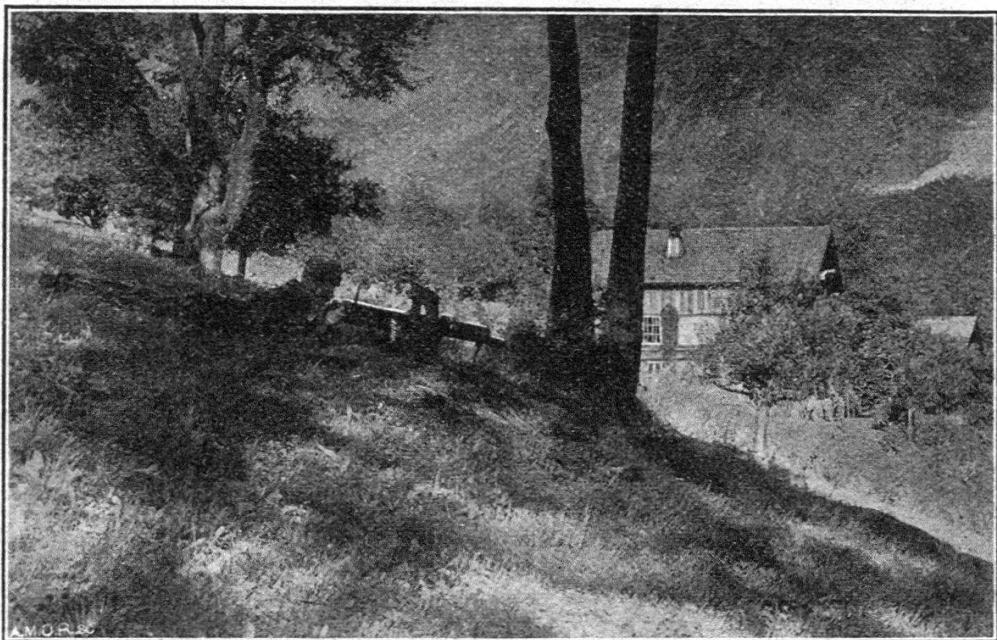
Texte sous 2 c.



2 c

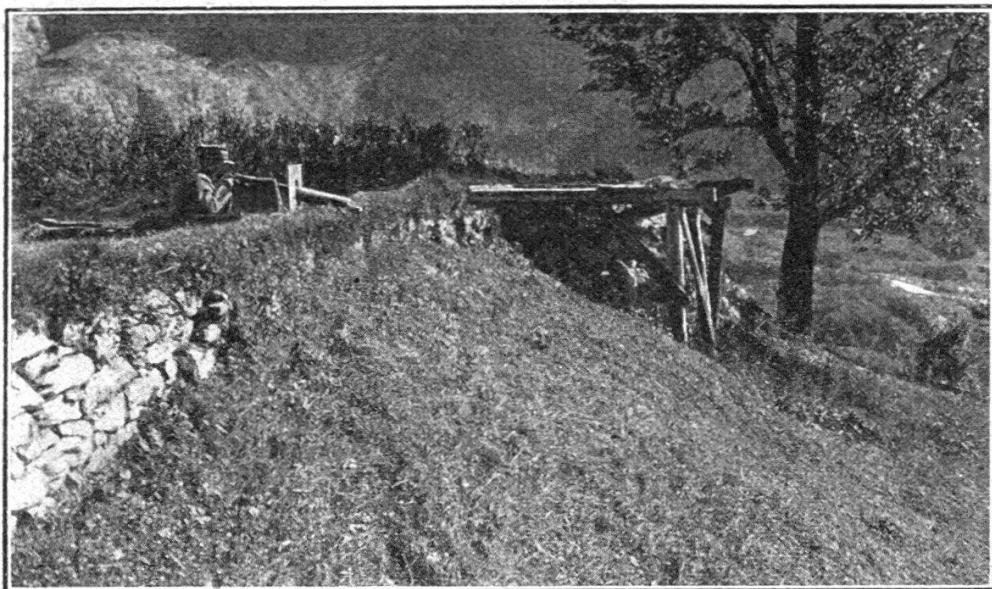
2 a, b, c. Enfilierende Bestreichung eines Ganges. Durch Verschiebung seines Körpers hält der Schütze einen Winkel von 60° unter Feuer, ohne die Stellung des Schildes zu verändern. a. Feuerabgabe halblinks. b. Halbrechts. c. Ansicht der Stellung von vorne, das Maschinengewehr (X) ist durch Äste maskiert.

Tir d'enfilade sur une pente. En déplaçant son corps le tireur tient un angle de 60° sous le feu sans changer la position du bouclier. a. Tir demi à gauche; b. Tir demi à droite. c. Vue de la position par devant, la mitrailleuse (X) est masquée par des branches. (Centre de la photographie, petit buisson.)

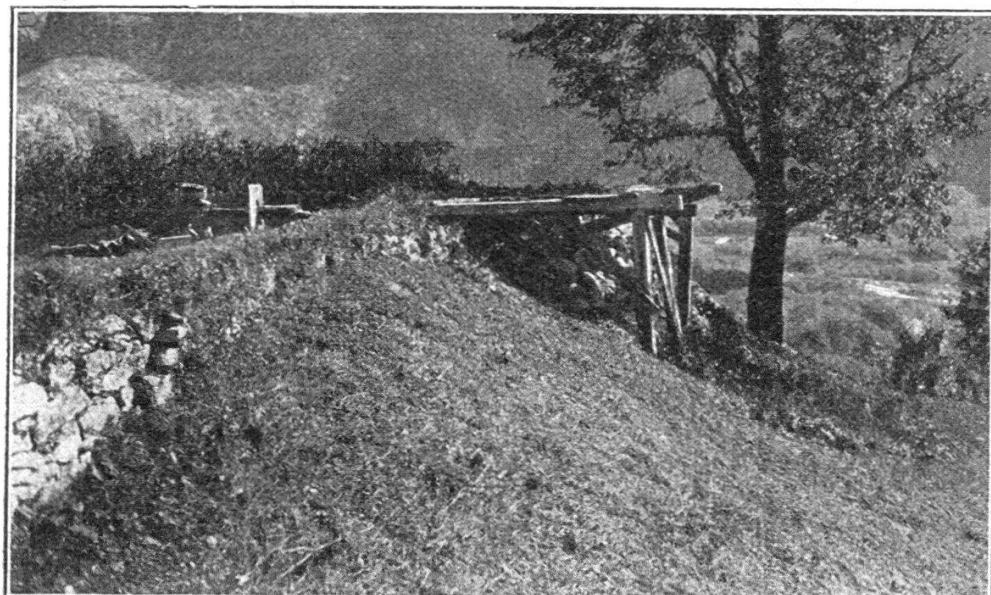


3

3. Bestreichung eines gleichmässig abfallenden Ganges.
Arrosage d'une pente régulière.



4 a



4 b

4 a, b. Profil der Aufstellung auf einer militärischen Krete. a. Zur Bestreichung des Ganges (Rasenziegel unter den Ellbogen). b. Zur Feuerabgabe gegen den jenseitigen Gang.

Profil de l'emplacement sur une crête militaire. a. Pour balayer la pente (des mottes sous les coudes). b. Pour tirer sur le versant opposé de la vallée.